

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
DISTRICT DE CHARLEVOIX  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

Le conseil de la Municipalité de Saint-Siméon siège par voie de visioconférence en séance ordinaire ce lundi le premier (1<sup>er</sup>) jour du mois de juin 2020, à dix-neuf heures (19 h 00).

Sont présents par visioconférence : madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay. Un poste de conseiller est vacant. Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, par voie de visioconférence, madame la directrice générale Sylvie Foster et le directeur général adjoint, monsieur Gérald Bouchard.

#### **Rés # 20-06-01      TENUE DE LA SÉANCE À HUIS CLOS**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence pour une période additionnelle de dix jours, soit jusqu'au 29 mars 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 7 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 24 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 29 avril 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 6 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 13 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 20 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mars 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 27 mai 2020 ;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui prolonge cet état d'urgence jusqu'au 3 juin 2020 ;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par voie de visioconférence ;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication ;

CONSIDÉRANT qu'un avis public informant nos contribuables des présentes procédures a été publié le 26 mai 2020 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Claude Poulin, et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence.

CONSIDÉRANT QUE le projet d'ordre du jour a été publié sur le site « facebook » de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-004, autorisant les conseils municipaux à siéger à huis clos, les périodes de questions des citoyens se déroulant séance tenante ne seront pas possible. Les contribuables sont donc invités à poser leurs questions via le site « facebook » de la municipalité ou par courriel à : [info@saintsimeon.ca](mailto:info@saintsimeon.ca).

**Note                    COMPTE-RENDU DE LA DERNIÈRE SÉANCE DE NOTRE MRC**

Messieurs Sylvain Tremblay, maire et Gilles Harvey, conseiller, font le point sur les principaux sujets de l'ordre du jour de la dernière séance de la MRC de Charlevoix-Est.

**Rés # 20-06-02            ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption en y ajoutant le point :

5.2    Mandat pour la confection de plans et devis relatifs aux travaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et d'égout pluvial dans une partie de la rue du Quai.

**Rés # 20-06-03            ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MAI 2020**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 2020, et ce, avec dispense de lecture, une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

**Rés # 20-06-04            COMPTES**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C2007943 à C2007988, L2000022 à L2000026, M0017953 et P2000001 à P2000006 )	156 713,87 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	49 064,48 \$
- Frais de déplacement	335,95 \$
<b>TOTAL</b>	<b>206 114,30 \$</b>

**Rés # 20-06-05            RAPPORT AUX CITOYENS SUR LES FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER 2019**

En vertu de l'article 176.2 du Code municipal monsieur le maire fait rapport aux citoyens sur les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur externe pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2019.

Ce rapport est diffusé sur le territoire de la municipalité via notre bulletin municipal le « Haut-Parleur », édition de juin 2020 et publié sur le site WEB de la municipalité.

**Rés # 20-06-06            ADOPTION DE LA CÉDULE DE VACANCES DES EMPLOYÉS POUR L'ANNÉE 2020**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter la cédule de vacances des employés pour l'année 2020, soit :

<input type="checkbox"/>	Madame Sylvie Foster					
	- du 19 juillet	au	08	août	2020	(3 semaines)
	- du 23 août	au	05	septembre	2020	(2 semaines)
<input type="checkbox"/>	Monsieur Gérald Bouchard					
	- du 22 juin	au	26	juin	2020	(1 semaine )
	- du 06 juillet	au	17	juillet	2020	(2 semaines)
	- du 09 août	au	22	août	2020	(2 semaines)
<input type="checkbox"/>	Madame Christine Dufour					
	- du 06 juillet	au	17	juillet	2020	(2 semaines)
	- du 14 septembre	au	25	septembre	2020	(2 semaines)
	- 5 jours mobiles					(1 semaine)
<input type="checkbox"/>	Madame Johanne Dallaire					
	- du 26 juillet	au	08	août	2020	(2 semaines)

- Monsieur Sylvain Fortin
  - du 31 mai au 06 juin 2020 (1 semaine)
  - du 19 juillet au 25 juillet 2020 (1 semaine)
  - du 23 août au 29 août 2020 (1 semaine)
  - du 08 novembre au 21 novembre 2020 (2 semaines)
  
- Monsieur Régis Desbiens
  - du 07 juin au 13 juin 2020 (1 semaine)
  - du 26 juillet au 08 août 2020 (2 semaines)
  - du 30 août au 05 septembre 2020 (1 semaine)
  - du 11 octobre au 17 octobre 2020 (1 semaine)
  
- Monsieur Gérard Maltais
  - du 08 juin au 12 juin 2020 (1 semaine)
  - du 29 juin au 03 juillet 2020 (1 semaine)
  - du 13 juillet au 24 juillet 2020 (2 semaines)
  - du 19 octobre au 23 octobre 2020 (1 semaine)
  
- Monsieur Jérôme Tremblay
  - du 1<sup>er</sup> mars au 07 mars 2020 (1 semaine)
  - du 27 septembre au 03 octobre 2020 (1 semaine)

**Rés # 20-06-07      SUSPENSION TEMPORAIRE DE L'APPLICATION DU 10% DE LA POLITIQUE D'ACHAT LOCAL**

ATTENDU nous traversons actuellement une période de pandémie, soit la COVID-19 ;

ATTENDU QUE l'économie locale est beaucoup touchée par celle-ci ;

ATTENDU QU' il est de mise que l'achat local soit le plus favorisé ;

EN

CONSÉQUENCE, en guise de solidarité avec nos commerces locaux, sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de suspendre, jusqu'à nouvel ordre, la « Politique d'approvisionnement et d'achat local », afin de se procurer, dans la mesure du possible, tout équipement, matériel et fourniture offerts dans notre localité.

La direction générale devra tout de même assurer une bonne gestion financière.

**Rés # 20-06-08      EMBAUCHE D'UN CONCIERGE ET HOMME DE MAINTENANCE**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de M. Réjean Harvey pour combler le poste de « concierge et homme de maintenance », avec une période de probation de 6 mois, le tout selon la "*Politique sur les conditions d'emploi du personnel pour 2019-2024*".

**Rés # 20-06-09           FORMATION EN SECOURISME**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la formation en secourisme de pompiers et de monitrices et/ou moniteurs du camp de jour qui n'ont pas leur formation à jour, le tout selon l'offre de service déposée par « Formation Prévention Secours inc. » à M. Yoan Savard, directeur du service incendie, le 25 mai 2020.

**Rés # 20-06-10           RÉCEPTION DÉFINITIVE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES RUES MUNICIPALES POUR L'HIVER 2019-2020**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité conseillers que les travaux exigés par le document relatif au marché " Entretien des rues municipales des secteurs de Port-au-Persil et de Baie-des-Rochers, pour l'hiver 2019-2020 ", par *Excavation Pascal Lavoie*, ont été réalisés à la satisfaction du conseil municipal (article 3.5.2 du devis). En conséquence, madame Sylvie Foster, directrice générale, est autorisée à verser à *Excavation Pascal Lavoie* la garantie d'exécution de ce contrat, pour l'hiver 2019-2020, qui correspond à 10% du coût annuel total du marché (Formule-II, du devis), soit une somme de 4 184,52 \$ (taxes incluses).

**Rés # 20-06-11           APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX DU SECTEUR PAROISSE POUR LES HIVERS 2020-2021, 2021-2022 ET 2022-2023**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'appel d'offres publique, relativement au déneigement des chemins municipaux du secteur Paroisse, pour les hivers 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023.

**Rés # 20-06-12           ACCEPTATION DE L'ESTIMÉ DES TRAVAUX DE DÉNEIGEMENT DES RUES DU SECTEUR PAROISSE POUR LES TROIS (3) PROCHAINS HIVERS**

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter l'estimé des travaux relatifs au déneigement des rues municipales du secteur Paroisse pour les trois (3) prochains hivers, soit pour 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023, au montant de 129 000 \$ (taxes incluses).

**Rés # 20-06-13           SOUMISSIONS REÇUES POUR LA FOURNITURE DE MATÉRIAUX GRANULAIRES POUR L'ANNÉE 2020**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon a procédé à des demandes de prix pour la fourniture de matériaux granulaires pour l'année 2020 auprès des entreprises suivantes :

- Fernand Harvey & fils inc.
- Excavation Pascal Lavoie
- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Aurel Harvey
- Morneau & Tremblay inc. ;

POUR CES MOTIFS, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'embauche de l'entreprise ayant soumis le prix le plus bas pour chacune des machineries lorsque nous en aurons besoin.

Cette résolution ne s'applique pas lors de procédures d'appel d'offres.

**PRIX REÇUS  
MATÉRIAUX GRANULAIRES pour 2020**

<b>MATÉRIEL</b>	<b>Aurel Harvey</b>	<b>Pascal Lavoie</b>	<b>Fernand Harvey</b>	<b>Jocelyn Harvey</b>
Pierre nette brune ¾ pouce	<b>12,50\$/t.m.</b>	15,50\$/t.m.	13,00\$/t.m.	17,50\$/t.m.
Pierre nette brune 4 à 6 pouces	11,90\$/t.m.	19,25\$/t.m.	<b>9,75\$/t.m.</b>	24,00\$/t.m.
Pierre brute 6 à 8 pouces	12,50\$/t.m.	19,25\$/t.m.	<b>10,25\$/t.m.</b>	25,00\$/t.m.
Sable à compaction	6,25\$/t.m.	<b>5,50\$/t.m.</b>	5,75\$/t.m.	8,00\$/t.m.
Poussière de pierre bleue	19,00\$/t.m.	<b>15,00\$/t.m.</b>	21,25\$/t.m.	19,00\$/t.m.
Gravier 0 3/4	<b>9,50\$/t.m.</b>	11,50\$/t.m.	10,00\$/t.m.	18,50\$/t.m.
Terre noire tamisée	35,00\$/m.c.	23,00\$/m.c.	<b>22,75\$/m.c.</b>	55,00\$/m.c.
Emprunt classe B	5,50\$/t.m.	<b>4,25\$/t.m.</b>	5,25\$/t.m.	7,25\$/t.m.

**Rés # 20-06-14      AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CARRIÈRES ET SABLIERES  
AUX FINS DE RESPECTER LA LOI**

Suite au jugement de la Cour du Québec portant le numéro « 240-22-000492-187 », sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'aviser les propriétaires des sablières de corriger, le cas échéant, les déclarations soumises pour les années antérieures, pour les bancs de gravier situés sur notre territoire.

**Rés # 20-06-15      ACHAT DE MATÉRIEL POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE  
DU GARAGE MUNICIPAL**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat du matériel nécessaire pour la réfection de la toiture du garage municipal auprès de « Matériaux et Quincaillerie R.J.M. inc. », selon la soumission déposée le 26 mai 2020, soit 6 131,24 \$ (plus taxes). Que cette dépense sera défrayée par le règlement parapluie N° 239.

**Rés # 20-06-16            INSTALLATION DE COMPTEURS D'EAU DANS TOUS LES COMMERCES**

ATTENDU QUE            le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous demandait, le 8 octobre 2019, d'installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels lors de l'approbation de notre rapport de la stratégie sur l'eau potable ;

ATTENDU QUE            pour répondre aux exigences du MAMH, nous avons installé des compteurs d'eau dans tous les commerces à haut débit en 2018 lesquels furent facturés sur le compte de taxes de l'entreprise visée ;

ATTENDU QUE            pour aller dans le même sens, les compteurs d'eau à installer dans tous les autres commerces seraient aussi facturés à l'entreprise visée ;

ATTENDU QU'            en pleine période de pandémie, soit la COVID-19, nos commerçants vivent une situation de précarité financière ;

EN  
CONSÉQUENCE,            il est proposé par monsieur Gilles Harvey et unanimement résolu de demander au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de surseoir à sa demande d'installer des compteurs d'eau dans tous les immeubles non résidentiels d'ici le 1<sup>er</sup> septembre 2020.

c.c.                            Mme Émilie Foster, Députée de Charlevoix-Côte-de-Beaupré.

**Rés # 20-06-17            MANDAT À ARPO, GROUPE-CONSEIL, POUR RÉALISER LES PLANS ET DEVIS DES TRAVAUX D'AQUEDUC, D'ÉGOUT SANITAIRE ET L'AJOUT D'UN PLUVIAL SUR LE RUE DU QUAI**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de mandater la firme ARPO, Groupe-conseil, pour procéder à la confection des plans et devis pour les travaux de mise aux normes des réseaux d'aqueduc, d'égout sanitaire et l'ajout d'un égout pluvial d'une partie de la rue du Quai dans le cadre du « sous-volet 1.1 du Fonds pour l'infrastructure municipale d'eau (FIMEAU). Le mandat accordé à la susdite firme, selon l'offre déposée le 1<sup>er</sup> juin courant, est au montant de 15 850 \$ (plus taxes).

**Rés # 20-06-18            ADOPTION DE CERTAINES DIRECTIVES DE LA CNESST ET DU DSP SUR LA COVID-19**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter les directives de santé et de sécurité décrétées par la CNESST et du DSP, relativement aux activités suivantes :

- pour le camping municipal ;
- pour le camp de jour ;
- pour les sentiers pédestres ;
- pour le jardin communautaire.

**Rés # 20-06-19            CONFECTION    DE    COUVRE-VISAGES    POUR    NOS  
CONTRIBUABLES**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat de 1 000 « couvre-visages » auprès de l'entreprise « 2nd Skin Promotion » pour distribuer à nos contribuables. Les frais reliés audit achat seront pris à même le fonds réservé à la pandémie de COVID-19 par la municipalité selon la résolution N° 20-04-15.

**Rés # 20-06-20            NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES DEMANDES DE  
DÉROGATIONS MINEURES EN TEMPS DE COVID-19**

CONSIDÉRANT QUE le service d'urbanisme de la Municipalité a informé le conseil que la période actuelle est propice au dépôt de demandes de dérogations mineures ;

CONSIDÉRANT        l'état d'urgence sanitaire actuellement en vigueur qui a été décrété conformément à la *Loi sur la santé publique* ;

CONSIDÉRANT QUE dans le contexte de cette déclaration d'état d'urgence sanitaire, la ministre de la Santé et des Services sociaux a publié un arrêté, en date du 7 mai 2020 (2020-033) suspendant toute procédure, autre que référendaire, qui fait partie du processus décisionnel d'un organisme municipal et qui implique le déplacement ou le rassemblement de citoyens, sauf si le conseil en décide autrement ;

CONSIDÉRANT QUE l'attente de la fin de la déclaration d'urgence sanitaire pour traiter les demandes de dérogations mineures retarderait considérablement et de façon préjudiciable la réalisation des projets des citoyens concernés ;

CONSIDÉRANT QUE la présente période (estivale) est une période propice à la réalisation de travaux et que le conseil désire favoriser leur réalisation dans le respect de la réglementation municipale (et de toute dérogation qui serait déposée) ;

CONSIDÉRANT QU' il est en effet difficile de prédire à ce jour la fin de la déclaration d'urgence sanitaire, mais que dans le contexte actuel, il est possible qu'elle soit prolongée encore pour plusieurs semaines ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil juge dans l'intérêt public de ne pas priver les citoyens de la possibilité de voir traiter leurs demandes de dérogations mineures dans la mesure où le conseil obtient par ailleurs les commentaires des citoyens, ces derniers n'étant ainsi pas privés de la possibilité de faire valoir leurs points de vue et de soumettre leurs commentaires pour qu'ils soient considérés par le conseil ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil désire que la procédure prévue à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* à l'égard d'une dérogation mineure soit remplacée par une consultation écrite d'une durée de quinze (15) jours, annoncée au préalable par un avis public, tel que le permet l'arrêté ministériel 2020-033 et ce, à l'égard de toute demande de dérogation mineure devant être traitée pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire, à moins que des mesures additionnelles ou autres ne soient prises par les autorités gouvernementales.



EN

CONSÉQUENCE, sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil municipal décide que les demandes de dérogations mineures déposées ou traitées pendant la déclaration d'état d'urgence sanitaire puissent être traitées une fois que la procédure prévue à l'arrêté ministériel 2020-033 ait été respectée (consultation écrite) ;

QU' un avis sera diffusé, conformément à la façon usuelle de publier les avis municipaux, de même que sur le site Internet et la page Facebook de la municipalité expliquant notamment la nature de la demande de dérogation mineure et sa portée et invitant les gens à soumettre leurs commentaires écrits quant à cette demande de dérogation mineure ;

QUE les commentaires écrits quant à ces demandes pourront être transmis, par courrier, au bureau municipal situé au 502, rue Saint-Laurent à Saint-Siméon (Québec) G0T 1X0, à l'attention de monsieur Gérald Bouchard ou par courriel, à ce dernier au plus tard 15 jours après la publication de cet avis ;

QU' une fois le délai pour soumettre les commentaires expiré et que le conseil municipal aura pris connaissance de ceux-ci, une nouvelle résolution sera adoptée aux fins de statuer sur la demande de dérogation mineure.

#### **Rés # 20-06-21            CONTRAT DE PLANTATION DES FLEURS**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accorder un contrat à madame Nada Tremblay, de Saint-Siméon, pour procéder à la plantation des fleurs pour 2020, ainsi qu'à la formation et la supervision des deux (2) techniciens en aménagements paysagers embauchés dans le « Programme d'emplois verts dans le cadre d'Expérience emploi été ». Le montant du contrat de main d'œuvre est de 2 800 \$, le coût des fleurs en sus.

#### **Rés # 20-06-22            CONFECTION D'ENSEIGNES ET DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'enseignes dans le cadre du programme « Projets structurants », administré par la MRC de Charlevoix-Est, auprès des entreprises suivantes et pour le prix de :

- Enseignes April :                    une enseigne « Parc Pierre Asselin », recto seulement, au coût de 2 930 \$ (plus taxes), incluant l'installation sur pieux vissés ;

une enseigne « Parc des 4<sup>e</sup> Chutes », recto et verso, au coût de 3 250 \$ (plus taxes), incluant l'installation sur pieux vissés ;

une enseigne « Jardin communautaire », au coût de 930 \$ (plus taxes), incluant l'installation.

- Spectralités : un panneau d'interprétation « En hommage au Capitaine Pierre-Eugène Murray », au coût de 632 \$ (plus taxes), incluant le panneau, la base et tous les accessoires de fixation.
- Graphica Impression inc. : quatre (4) panneaux de signalisation indiquant l'emplacement des maisonnettes de la *Place Marie-Paule-Tremblay-Fortin*, au prix total de 685 \$ (plus taxes), installation non comprise.
- DeveloTech inc. : deux (2) balises pour traverse piétonnière, quatre (4) balises cyclo-zone, au prix de 943,50 \$ (plus taxes), transport et installation inclus.
- Impecca : la mise à jour de quatre (4) panneaux d'information touristique.

Mme Johanne Dallaire, agente de développement, est autorisée à procéder à la commande des items ci-dessus mentionnés.

**Rés # 20-06-23            ACHAT ET PLANTATION D'ARBRES DANS LE CADRE DE LA  
« TRAVERSÉE D'AGGLOMÉRATION »**

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à l'achat d'arbres dans le cadre de la « traversée d'agglomération », auprès de *Gestion Berlaber inc.*, au coût de 3 047 \$ (plus taxes). La préparation des fosses, la signalisation, l'arrosage, l'installation de protections hivernales sont la responsabilité de la municipalité. Aucune garantie des végétaux ne sera donc accordée.

**Rés # 20-06-24            ACHAT DE LA PROPRIÉTÉ MATRICULE 5100-27-6014**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acquérir l'immeuble connu sous le numéro de matricule « 5100-27-6014 / lot 5 728 895 » au prix de 50 000 \$.

Que la directrice générale est autorisée à embaucher un notaire et un arpenteur, le cas échéant, pour conclure la transaction. Que le maire, monsieur Sylvain Tremblay, et/ou le maire suppléant, monsieur Claude Poulin, et la directrice générale Sylvie Foster ou le directeur général adjoint, monsieur Gérald Bouchard, sont autorisés à signer les documents relatifs à cette transaction.

c.c.                    Assurances.

**Rés # 20-06-25            CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE  
PAR INTÉRIM**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'attitrer le dossier de la « Bibliothèque municipale » à M. Claude Poulin, le poste étant devenu vacant suite à la démission de M. Jean-Guy Harvey.

**Rés # 20-06-26            OFFRE D'EMPLOI SAUVETEUR DE PLAGE**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à un appel d'offres pour l'embauche d'un *sauveteur-plage* pour notre plage municipale.

**Rés # 20-06-27            CRITÈRES D'INSCRIPTION AU CAMP DE JOUR 2020**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter, en cette période de pandémie de la Covid-19, les critères d'inscription au « camp de jour 2020 », déposés séance tenante par Mme Sylvie Foster, directrice générale.

**Rés # 20-06-28            EMBAUCHE DES EMPLOYÉS DU CAMP DE JOUR**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la recommandation du comité de sélection et d'embaucher les monitrices suivantes pour le Camp de Jour 2020, soit : Marie-Michèle Desbiens, Sarah-Ève Desbiens-Holt, Élisabeth Tremblay et Mathilde Tremblay.

**Rés # 20-06-29            PISTE DE VÉLO « DIRT »**

ATTENDU QUE nous avons demandé des prix auprès d'entrepreneurs payeurs de taxes à notre municipalité pour la réalisation de la piste de vélo « dirt » ;

ATTENDU QUE nous avons reçu un prix de deux (2) entrepreneurs, soit :

- Jocelyn Harvey Entrepreneur inc.
- Fernand Harvey et Fils inc. ;

ATTENDU QUE le plus bas prix reçu est celui de l'entreprise Jocelyn Harvey Entrepreneur inc. ;

EN  
CONSÉQUENCE, Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat de confection de la piste de vélo « dirt » à l'entreprise Jocelyn Harvey Entrepreneur inc., pour la somme de 19 500 \$ (plus taxes).

**Rés # 20-06-30      CAMPING MUNICIPAL – MODIFICATION DES PRIX**

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'ajuster les prix du camping municipal pour 2020, en raison de la pandémie de la Covid-19. Ainsi, les tarifs pour les campeurs à la journée et à la semaine seront majorés de 10 %.

**Rés # 20-06-31      CORRECTION DU RAPPORT FINANCIER DU CARNAVAL 2020**

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de corriger le rapport financier du carnaval 2020 à la suite de factures reçues tardivement. Le déficit se chiffre à une somme de 1 347 \$ plutôt que 1 025 \$.

**Rés # 20-06-32      DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE PROJETS STRUCTURANTS**

Sur proposition de monsieur Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers de procéder à une demande d'aide financière de 50 000 \$, dans le cadre du programme « Projets structurants », administré par la MRC de Charlevoix-Est, relativement à l'achat de pontons flottants.

**CORRESPONDANCE :**

- **GOVERNEMENT DU CANADA**  
Aide financière pour l'embauche d'un coordonnateur/coordonnatrice pour le camp de jour.
- **MOUVEMENT ACTION-CHÔMAGE CHARLEVOIX**  
Avis de convocation à la 43<sup>e</sup> assemblée générale annuelle des membres.
- **OFFRES DE SERVICE**
  - o Louis-Philippe Guérin étudiant
- **MADAME MARILYN MORNEAU**  
Problématique du camping dans le secteur du Parc municipal et enseigne « attention à nos enfants » sur la rue de la Chapelle.

**Rés # 20-06-33      FERMETURE DE LA SÉANCE**

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 25.

*Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

---

Sylvain Tremblay  
Maire

---

Sylvie Foster  
Directrice générale